

FICHE COMMERCIALE **ASSURANCES EMPRUNTEURS**
3 SOLUTIONS POUR RÉPONDRE À TOUS LES PROFILS D'EMPRUNTEURS

Access Prêt, Sélect Prêt et maintenant **Innov Prêt** :
3 offres d'assurance emprunteur **parfaitement complémentaires** et **flexibles**.
En quelques clics, retrouvez **des solutions adaptées et compétitives pour tous les profils de vos clients**.

LE SECTEUR DE L'ASSURANCE EMPRUNTEUR, EN FRANCE C'EST



14%
DES DEMANDES
D'ASSURANCES
CONCERNENT
**UNE PERSONNE
AYANT UN RISQUE
DE SANTÉ**

**L'ÂGE MOYEN
DE L'EMPRUNTEUR
EST DE 37,6 ANS**



**LOI HAMON
UN PROPRIÉTAIRE
A 1 AN
POUR RÉSILIER
SON ASSURANCE
À COMPTER
DE LA DATE DE
SIGNATURE DU PRÊT**

**LOI DE SUBSTITUTION
LES ASSURANCES
SOUSCRIPTES
À PARTIR DU
1ER MARS
BÉNÉFICIE
D'UN DROIT DE
SUBSTITUTION ANNUEL**

QUI PEUT SOUSCRIRE À NOS OFFRES ASSURANCES ?

les personnes seules ou en couple jusqu'à 85 ans à l'adhésion et 90 ans au terme des garanties
les fumeurs comme les non-fumeurs
les personnes ayant un profil dit «aggravé» de santé

LES PLUS DE NOS 3 OFFRES EMPRUNTEURS

INNOV PRÊT

+ Tarifs sur capital initial

+ Réponse immédiate en ligne et questionnaire médical simplifié pour tous les prêts jusqu'à :

- 350 000€ et tous les assurés jusqu'à 60 ans
- 450 000€ et tous les assurés jusqu'à 46 ans

ACCESS PRÊT

+ Tarifs sur capital initial

+ Pas de différenciation tarifaire selon les CSP et le statut fumeur ou non fumeur

+ Montant des capitaux jusqu'à 10 millions d'euros

SELECT PRÊT

+ Tarifs sur capital restant dû

+ Très compétitif sur les CSP+

+ Terme des garanties :
- 90 ans pour le décès
- 70 ans pour la PTIA

INNOV PRÊT

TARIFS

- Simplicité du tarif en tenant compte du profil assuré
- Tarifs sur capital initial
- **Réduction Co-emprunteur sur toutes les garanties (-10%)**

ACCESS PRÊT

- Simplicité du tarif en tenant compte du profil assuré
- Tarifs sur capital initial
- Réduction Co-emprunteur pour le DC (-10% sur le plus jeune)
- Réduction gros capitaux > 500 000€ : -5% et >1 000 000€ : 15%

SELECT PRÊT

- Tarifs selon le profil précis de l'assuré
- Tarifs sur capital restant dû
- Réduction Co-emprunteur pour le DC (-5% sur le plus jeune)
- Réduction gros capitaux > 500 000€ : -10% et >1 000 000€ : 15%

GARANTIES

- Cumul des capitaux : 2 000 000€
- Toutes garanties : DC/PTIA/ITT/ITP/IPP
- Garanties irrévocables par la compagnie durant le prêt
- Tarif garanti
- Rachat MNO et sports à risques (voir CG)
- **Garanties DC/PTIA/IPT pour les investisseurs**
- Garanties ouvertes aux assurés bénéficiaires du pôle emploi, en congé parental, inactifs et conjoints collaborateurs
- **IPT : prestations sous forme de capital**
- Terme **PTIA/ ITT/ IPT/ IPP : 70 ans**
- Franchises : **30, 60, 90, 120, et 180 jours**

- Cumul des capitaux jusqu'à **10 millions d'euros** (DC/PTIA)

- Pas de montant minimum assurable

- Reprise des prêts en cours
- Ouvert aux **DROM/COM**
- Toutes garanties : DC/PTIA/ITT/ITP/IPP/PE
- Pour tous les prêts
- Garanties irrévocables par la compagnie durant le prêt
- Tarif garanti
- Rachat MNO et sports à risques (voir CG)
- ITT/IPT/IPP maintenues pour les assurés sans activité au moment du sinistre
- Âge terme de la **PTIA 70 ans**

- ITT :

- Montant des prestations non limité
- Prise en compte de l'activité de l'assuré et non de toute l'activité
- Pas de limitation à 1095 jours de prestations
- Prestations ouvertes aux assurés n'exerçant pas d'activité (bénéficiaire du pôle emploi, congé parental, inactif)

- Franchise : **30 et 90 jours**

SÉLECTION MÉDICALE

- **Questionnaire de santé simplifié** en ligne avec réponse immédiate, pour les assurés âgés de moins de 46 ans jusqu'à 450 000€ et jusqu'à 350 000€ pour les assurés de moins de 60 ans
- **Questionnaire médical détaillé** jusqu'à 200 000€ et jusqu'à 84 ans
- Aucune sélection pour les prêts relais

- Questionnaire simplifié jusqu'à 300 000€ et jusqu'à 45 ans pour l'assuré

- Questionnaire de santé simplifié jusqu'à 300 000€ et jusqu'à 46 ans pour l'assuré.

- Franchise : **30, 90 et 180 jours**

- **ITT** :

- Prise en compte de l'activité de l'assuré et non de toute l'activité
- Pas de limitation à 1095 jours de prestations
- Prestations ouvertes aux assurés n'exerçant pas d'activité (bénéficiaire du pôle emploi, congé parental, inactif)